



Groupe de suivi (GS)

Séance n°4, le 15 mars 2022 de 17h30 à 19h30

Ferme Sarasin - Grand-Saconnex

Compte rendu

Transformation urbaine de Carantec, Grand-Saconnex

Liste des présent.e.s:

Jean-Marie Le Goff, Tao Pham, José-Miguel Arias, Alexandre Schwartz, Priscilla Frey, Daniel Tissot, Patrick Canellini, Marcel Monney, Jean-Pierre Jobin, Jacky Cretton, Emanuela Dose Sarfatis, Yves Gerber, Jean Szabo, Djamel Bourkala, Melanie Duchosal, Elisabeth Jobin-Sanglard

SABRA : Paul Royo

Swiss Life : Philippe Papaux, Jessica Graça, Hervé Corne

Group 8 : Adrien Besson

Eco Acoustic : Dimitri Magnin

Commune du Grand-Saconnex : Laurent Jimaja (à l'accueil), Fabienne Reber, Cédric Zurn

M. Laurent Jimaja, Conseiller Administratif, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et fait une brève introduction. Il quitte ensuite la séance.

Déroulé :

- Modifications apportées au compte-rendu du GS3 et validation grâce à la contribution des participant.e.s
- Les participant.e.s expriment dès le début qu'un de leurs intérêts premier durant cette séance est de savoir si les gabarits ont pu être baissés.

Présentation de M. Royo – Pollution du bruit et de l'air et rayonnements non ionisants dans l'aménagement territorial

- Cadre légal du bruit (ref. slides présentation)
- Simulations acoustiques (ref. slides présentation)
- Les outils cantonaux de la protection contre le bruit (ref. slides présentation)
- Systèmes de mesures de pollution d'air sur le territoire et aussi en milieu rural (ref. slides présentation)
- Les questions des participant.e.s sont répondues au fur et à mesure de la présentation par M. Royo
- S'il comprend qu'on puisse interroger les critères utilisés dans le cadre de la protection contre le bruit, M. Royo assure que, dans le cadre légal existant, les études ont été menées avec tout le sérieux nécessaire.
- La pollution de l'air est mesurée par 4 stations de mesure fixes du canton. La cinquième à l'aéroport devrait aussi être affichée sur le site de l'Etat, p.ex. <https://www.ge.ch/connaitre-qualite-air-geneve/qualite-air-10-derniers-jours>
- Un participant demande pourquoi le canton de Genève ne demande pas à la confédération de figurer au moins avec le capteur urbain et celui de l'aéroport dans le réseau Nabel <https://www.empa.ch/web/s503/nabel>
- Depuis des années, plusieurs associations demandent la mise en place d'un capteur fixe mesurant aussi les particules fines et ultrafines PM1, PM2.5 et PM10, soit au bas du parc

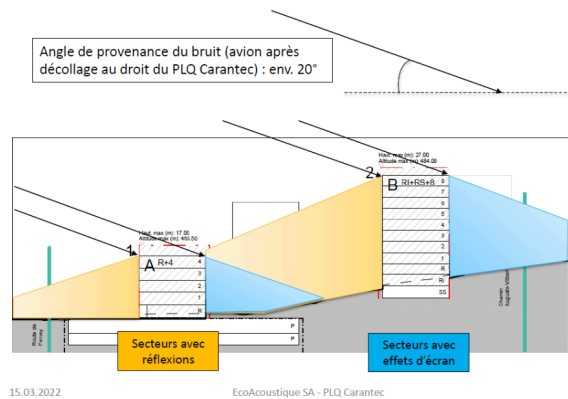
Sarasin soit devant le bâtiment du Lumion de façon à suivre les émissions du tarmac et de l'autoroute.

- Il est précisé que le capteur mobile devrait être installé pour un sur la commune du Grand-Saconnex en 2022/2023.

Présentation de M. Magnin – Étude de bruit de PLQ Carantec

- Aujourd'hui, il y a plus de 20'000 véhicules par jour sur la route de Ferney. Il y aura une forte baisse du trafic avec l'arrivée du tram TNGS ; l'étude d'impact du tram prévoit une baisse d'environ de la moitié des véhicules par jour. Les participant.e.s sont inquiets du fait que le tram soit trop bruyant. Cependant, la route est déterminante dans le volume de bruit pour les habitant.e.s. et M. Magnin souligne que le tram est beaucoup moins bruyant que la route – mais en effet, son bruit est plus fort que les voitures lorsqu'il passe périodiquement.
- Le bruit du tram modélisé, c'est le bruit sur la ligne droite.
- Les participant.e.s sont invité.e.s à utiliser l'outil public 'Sontram' pour calculer le bruit d'un tram.
- Certain.e.s mentionnent que la loi ne permet pas de calculer les pics de bruit et ignore ainsi la réalité du bruit. M. Magnin exprime que le projet de Carantec est suffisamment en-dessous des valeurs limites de bruit (base légale) et qu'il respectera par conséquent de toute façon le cadre légal.
- Le chapitre de bruit routier dans l'étude EcoAcoustique se base sur l'étude de mobilité Transitec.
- En matière de réverbérations, il y a des précautions à prendre sur la disposition des bâtiments, qui peuvent être plus ou moins favorables par rapport au bruit. Ces vérifications ont été faites pour le projet de Carantec et ont montré que les effets d'écran étaient globalement plus importants que ceux de réverbération.
- Il y a aussi mention des hélicoptères pour les vols touristiques, qui sont pratiqués avec excès et peu de contrôle, et ceci est un problème pour certains riverains présents dans le groupe.
- Lors de la configuration de la place Carantec, la présentation des secteurs avec « effets d'écran » a été contestée : elle laisse croire que le bruit généré par les réflexions des bâtiments arrière serait annulé, et qu'il n'y aurait pas de bruit à l'arrière des bâtiments. Le bruit réfléchi est bien plus complexe et c'est bien la surface entière des bâtiments qui émet un bruit de réflexions sur toute sa surface et qui arrivera donc aussi sur l'école de la place et les futures constructions de la Suzette.
- Il est aussi ajouté, « sans compter que les avions (source de bruit) se déplacent, comment se fait-il que l'on estime un angle de 20° pour le passage des avions à cet endroit, alors qu'ils sont très souvent bien plus haut, et que les nombreux hélicoptères sont plus bas ou passent à la verticale ? »
- Il est précisé que tous les angles sont étudiés. L'angle de 20 degré n'est qu'un exemple présenté ici mais les données sont calculées pour tous les angles depuis le décollage.

Bruit des avions – analyse géométrique



15.03.2022

EcoAcoustique SA - PLQ Carantec

16

Présentation de M. Besson – Analyse des gabarits du projet

- Le projet est resitué dans son contexte élargi.
- M. Besson exprime que le projet d'aménagement proposé par Group8 encourage un urbanisme d'ouverture et non de frontières. Chaque logement aura une vue intéressante (sur le Jura et vue plein Sud) (ref. slides présentation, triangle de vue et lumière). Il y a une succession d'espaces et de diagonales qui créent des vues lointaines. Il a une présentation des diverses connexions (ref. slides présentation). Il y a eu le maintien de la Maison des médecins dû à son importance patrimoniale.
- Le rôle de l'arrêt de tram est aussi d'avoir aussi plus de piétons. La place centrale est connectée avec l'arrêt de tram.
- Une photo de la maquette du projet est accueillie positivement par certain.e.s participant.e.s. Elle sera présentée lors de l'exposition en mai. Tous les documents présentés durant cette présentation seront aussi tous rendus accessibles.
- Le projet de la Promenade de la paix va peut-être aboutir sur la place de Carantec ; il y a une intégration du projet Carantec dans un système plus global. Cet aspect répond aussi aux demandes précédentes de certain.e.s participant.e.s sur la *connectivité* du projet avec les territoires et lieux adjacents.
- La comparaison entre la volumétrie du concours et celle de maintenant du PLQ (diminution des gabarits) est présentée. Le projet maintient le nombre de m² total, malgré la baisse des étages, et la densité est restée la même. Cette nouvelle n'est pas accueillie positivement par certain.e.s participant.e.s ; il y a une demande de revoir la densité à nouveau. En effet, certain.e.s craignent que le projet devienne comme le quartier du Pommier - *le* mauvais exemple dû aux diverses problématiques socio-spatiales. Il y a une discussion tournant autour de la qualité de vie et la densité mais la densité ne compromet pas forcément la qualité de vie, souligne M. Besson. De plus, les activités ne sont pas forcément égales à celles des bureaux. Il y a mention du problème de bureaux vides à Genève, que certains riverains présents aimeraient absolument pouvoir éviter dans leur quartier. En général, un taux de 10% d'activités est un préconisé pour un quartier à bonne qualité de vie et il faut absolument que les activités soient attractives.
- La Maison des médecins est *le* lieu social du projet, et géré actuellement par la coopérative d'artistes genevoises Ressources Urbaines.
- M. Besson présente un bâtiment avec de grandes baies vitrées, mais certains s'interrogent sur le niveau de bruit de celui-ci. L'acousticien du projet a assuré à M. Besson que l'absorption de bruit de ce bâtiment était bonne. M. Besson est toujours en dialogue avec les ingénieur.e.s et tentent de proposer une solution performante pour tous les bâtiments.

- Certain.e.s participant.e.s aimeraient en savoir plus sur la qualité et les critères des appartements prévus dans le projet. M. Besson répond que Swiss Life améliore encore son cahier des charges (i.e. en lien avec les critères de durabilité), et donc nous ne connaissons pas encore exactement les critères des appartements exactement (i.e. le nombre de pièces exact).
- On mentionne que ce projet supprime la colline, et que par conséquent l'identité du quartier est mise en danger. Les barres d'immeubles vont effacer la vue depuis la route de Colovrex. M. Besson exprime que le projet tente de faire au mieux la couture entre le projet et le reste du village.

Présentation de M. Kali – Synthèse sur les processus d'amélioration du projet PLQ

- Beaucoup d'experts ont travaillé sur le document de l'analyse de durabilité.
- Améliorations du projet (ref. slides présentation).
- Pour produire plus d'énergie, il est envisagé de mettre des panneaux solaires sur les façades, alors que ce sont des surfaces « dures » à éviter si on veut essayer d'atténuer les réflexions de bruit.
- Il a été explicité que les différents bruits (avions, route, tram, hélicoptères, autoroute, ...) ont chacun leurs propres règles dans les lois et qu'ils ne sont jamais additionnés. Alors qu'en ville on envisage d'introduire des « radars de bruit » et réduire la vitesse des véhicules à 30 km/h pour réduire les « pics de bruit », soit le vrai bruit perçu, près de l'aéroport, la loi se contente d'une « charge de bruit » calculée des avions par de savants algorithmes dépendant du type d'avion, de leur nombre, de l'heure de passage. Les participant.e.s se demandent s'il y a une inégalité de traitement devant la loi selon si on se trouve en ville ou près d'un aéroport.
- Une réalisation de mesures du bruit effectif dans tout le secteur de la place Carantec, de l'école de la Place et du quartier de la Suzette, est demandée par les participant.e.s avant et tout au long de la construction des immeubles Carantec, de façon à ce que soit enfin documenté l'influence de la hauteur des bâtiments sur l'environnement voisin et donc la santé des habitants futurs de ces quartiers.
- Concernant la place centrale du Grand-Saconnex, il est questionné si les gens auraient plaisir de l'investir si le bruit réel y serait excessif. Que se passera-t-il si les mesures futures, une fois les bâtiments construits, montrent des dépassements de limites ?
- Les associations d'habitant.e.s ne comprennent pas pourquoi le taux minimum de densification (déjà important) de la zone 3 n'est pas utilisé, soit 1.2 en place des 1.4 retenus, surtout que, dès le début de ce groupe de suivi, les gabarits des bâtiments ont été écartés des discussions. Ce n'est pas en diminuant d'un étage la tour d'angle et en rapportant les surfaces pour fermer plus la place que ce point est résolu. Une proposition est faite d'inscrire une dérogation de densification en dessous de 1.2 au départ avec possibilité d'augmenter ultérieurement si différentes conditions sont remplies (p.ex. nuisances au niveau des espaces de sociabilisation).

Remerciements et apéritif